

Comment les agriculteurs sont exclus du marché du coton :

Coûts des réformes de la Banque mondiale au Mali

Avec le blocage dans les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les subventions au coton fournies par les pays riches restent intactes, ce qui lèse les producteurs de coton pauvres. Les réformes en vue de la privatisation de la filière coton malienne sous l'égide de la Banque mondiale, et notamment l'adoption d'un nouveau mécanisme de détermination des prix, exacerbent davantage les conditions difficiles qui prévalent dans les communautés productrices de coton. Un niveau minimal de stabilité des prix est essentiel pour assurer la sécurité des revenus dans la filière coton et pour empêcher que les populations ne s'enfoncent davantage dans la pauvreté. La large communauté des donateurs devrait fournir des fonds adéquats pour financer un fonds de soutien au secteur du coton, mais aussi investir dans les services de vulgarisation rurale et soutenir la constitution de capacité des agriculteurs, afin de leur permettre de maximiser les gains qu'ils peuvent tirer de nouvelles opportunités de marché.

Résumé

Le Mali est un des pays les plus pauvres au monde, avec plus de deux tiers de sa population – essentiellement dans les zones rurales – vivant avec moins d'un dollar par jour. C'est également le second producteur de coton de l'Afrique subsaharienne, après le Burkina Faso.

La production cotonnière est généralement saluée comme une *success story* dans la majeure partie de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, car elle représente une stratégie de développement cruciale pour des pays africains pauvres tels que le Mali, et qu'elle permet à la fois aux gouvernements et aux ménages ruraux d'avoir accès à un revenu. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la communauté des donateurs ont également reconnu l'importance du coton dans la réduction de la pauvreté et dans le soutien à l'économie du pays. Toutefois, au cours des dernières années, cette réussite a été largement sapée par la baisse et la volatilité des cours du coton, en partie en raison des subventions américaines et de la tendance à la baisse des prix des produits de base.

Depuis 2003, le gouvernement du Mali, et avec lui, les gouvernements du Bénin, du Burkina Faso et du Tchad (qu'il convient d'appeler le C4), luttent à l'OMC pour mettre un terme aux subventions au coton ayant des effets de distorsion des échanges versées dans les pays industrialisés, qui font chuter les cours mondiaux. Cet effort a renouvelé le débat sur le rôle du coton dans le développement économique et dans la réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest, et sur la nécessité d'appuyer la filière pour réaliser ces fins.

Sur la toile de fond du blocage des discussions commerciales et du recours persistant aux subventions au coton ayant des effets de distorsion des échanges, le FMI et la Banque mondiale continuent de faire pression sur le Mali pour que ce pays mette en œuvre des politiques initiées à la fin des années 90, qui visent à promouvoir la réforme de la filière coton au travers de la privatisation. Le présent document examine en détail un des éléments de cette réforme : le nouveau mécanisme de détermination des prix, convenu en janvier 2005. Au lieu d'améliorer les moyens d'existence des producteurs de coton, cette mesure particulière est en train de déstabiliser le coton comme source de recettes pour des millions de producteurs.

Ce nouveau mécanisme transfère essentiellement la tendance à la baisse des cours mondiaux du coton directement au producteur de coton, avec une forte probabilité d'un accroissement de la pauvreté, jusqu'à 5%, dans les zones rurales du Mali. Avec des prix aux producteurs de coton actuellement en baisse de 20% par rapport aux années antérieures, les régions productrices de coton du Mali se retrouvent de plus en plus confrontées à l'endettement et à l'insécurité alimentaire. Ceci sape non seulement la capacité productive, mais aussi la capacité à assurer l'éducation de base et les soins de santé. Tandis que les communautés tributaires du coton se retrouvent face à de tels défis, il existe également des incidences plus larges pour l'économie et la croissance agricoles dans leur ensemble, car les effets de retombées de la chute des cours du coton pourraient, dans les années à venir, ralentir la croissance du PIB d'un pourcentage allant jusqu'à

5%. Les stratégies de réforme de la filière coton devraient être réexaminées à la lumière de l'importance du coton pour la croissance globale et la réduction de la pauvreté au Mali.

Si la réforme peut créer des opportunités économiques pour les producteurs de coton, par exemple la possibilité de négocier une part plus large du prix mondial et de participer à la gestion de la filière, les producteurs ne sont pas en mesure de gérer les risques associés à la volatilité et à la chute des prix. Le transfert des risques d'un marché mondial hautement volatile, en bout de chaîne, peut être profitable pour les compagnies d'égrenage et pour les négociants, mais seulement au détriment des producteurs pauvres. Ceci soulève également la question de savoir pour quelles raisons ceux qui sont les moins à même de gérer ces risques sont tenus d'en assumer la responsabilité. Le risque en matière de prix devrait, pour le moins, être partagé entre les producteurs, les compagnies d'égrenage et les négociants. Le gouvernement et la communauté des donateurs devraient intervenir en cas de risque extrême ou soutenu, en conformité avec les objectifs de politique publique.

Le maintien des prix minimum garantis pour les producteurs de coton est d'une importance cruciale pour ralentir ou stopper la tendance à la hausse de la pauvreté rurale au Mali, en particulier quand les réformes sectorielles imposent davantage d'incertitude aux agriculteurs. Il est essentiel de mettre en place des fonds de soutien ou d'assurance, au niveau national, pour étayer des prix minimum, afin d'empêcher l'aggravation de la pauvreté. La mise en place ou la reconstitution de ces fonds exigera des gouvernements et des agences donatrices des contributions significatives pour venir en complément aux contributions versées par les producteurs. Le mécanisme de détermination des prix actuel devrait également être réexaminé pour garantir son efficacité et sa cohérence avec un fond de soutien qui fonctionne correctement.

Plus largement, avec la progression de la privatisation de la filière coton au Mali, il est crucial de renforcer l'assistance technique et les capacités des organisations paysannes, afin de garantir leur participation effective à la gestion de la filière, préalablement à la privatisation. En particulier, un appui soutenu est nécessaire pour garantir que les producteurs développent leurs capacités à gérer des entreprises coopératives, à diversifier leurs activités et à négocier avec les institutions financières et les fournisseurs, au niveau local. Autrement, les coopératives locales fragiles, nouvellement constituées risquent d'être sapées par l'endettement, la baisse des taux d'alphabétisation et les tensions sociales qui y sont associées.

De plus, un engagement renouvelé et une stratégie visant à redynamiser les services de développement rural et de vulgarisation antérieurement fournis par la Compagnie malienne du développement des textiles (CMDT) font cruellement défaut, à la fois au gouvernement et aux agences donatrices.

1 Introduction

Le Mali est un des pays les plus pauvres au monde, avec plus de deux tiers de sa population – essentiellement dans les zones rurales – vivant avec moins d'un dollar par jour. Le revenu annuel par tête d'habitant était de 242 dollars en 2005, et le pays était classé 172^{ème} sur 175 pour l'indice de développement humain (IDH), en 2003.¹ Le Mali est également un des plus grands producteurs de coton de l'Afrique subsaharienne, avec en moyenne 550.000 tonnes au cours des cinq dernières années.²

La production cotonnière représentait une stratégie de développement cruciale pour le Mali et pour d'autres pays pauvres d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, et permettait à la fois aux gouvernements et aux populations d'avoir accès à des ressources qui faisaient cruellement défaut.³ On ne saurait trop insister sur l'importance du coton au Mali, au cours des dernières décennies – en termes de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de lutte contre la pauvreté rurale. Le coton est à présent reconnu par la Banque mondiale et d'autres donateurs, comme un produit stratégique dans l'éradication de la pauvreté, comme le montre son inclusion dans les Stratégies de réduction de la pauvreté et dans les programmes de réduction de la dette de pays lourdement endettés (PPTE).⁴

Toutefois, au cours des dernières années, cette réussite a été largement sapée par la baisse et la volatilité des cours du coton, en partie en raison des subventions américaines et de la tendance à la baisse des prix des produits de base. Pour prendre en compte ces problèmes, le Mali et les autres membres du C-4 (Bénin, Burkina Faso et Tchad) se battent depuis 2003, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour mettre un terme aux subventions au coton ayant des effets de échanges que les pays industrialisés versent à leurs producteurs et qui dépriment les cours mondiaux.⁵ Ces politiques ont entraîné des pertes d'un montant de 400 millions de dollars à ces économies de l'Afrique de l'ouest, dans la seule période 2001-2003.⁶ Dans le contexte de ces négociations, les pays africains exportateurs de coton, sous l'égide du C-4, ont également recherché une indemnisation, ou tout au moins un soutien financier pour contrebalancer l'impact des baisses des cours mondiaux sur leurs

économies. Ceci a abouti au renouvellement du débat sur le rôle des filières cotonnières africaines dans le développement économique et la réduction de la pauvreté dans ces pays, et sur la nécessité d'un soutien des donateurs pour réaliser de telles fins.

Sur toile de fond de blocage des discussions commerciales et du recours persistant aux subventions au coton ayant des effets de distorsion des échanges, le FMI, la Banque mondiale et d'autres donateurs poursuivent une politique initiée à la fin des années 90, qui vise à promouvoir la réforme de la filière coton au travers de la privatisation. Le soutien budgétaire et la réduction de la dette en faveur des PPTE, mis en œuvre par la Banque mondiale et le FMI, sont étroitement liés à des conditionnalités sur la réforme du secteur du coton.⁷ Au centre de ces politiques, il y a l'introduction des acteurs privés dans la gestion de la filière et l'alignement des prix d'achat aux agriculteurs sur les cours mondiaux.

Bien que peu doutent de la nécessité de réformes dans la filière, le calendrier et la portée des réformes – et le cadre institutionnel nécessaire pour leur réussite – ont été des sources de préoccupation à la fois pour les gouvernements et pour les producteurs. De plus, certains aspects des réformes proposées par la Banque mondiale semblent aller à l'encontre des objectifs déclarés de réduction de la pauvreté. Si la réforme a le potentiel pour créer des opportunités pour les producteurs de coton, le transfert des risques d'un marché mondial très volatile en bout de chaîne peut être profitable pour les compagnies d'égrenage et pour les exportateurs, mais seulement au détriment des producteurs pauvres. Ceci soulève également la question de savoir pour quelles raisons ceux qui sont les moins à même de gérer ces risques sont de plus en plus tenus d'en assumer la responsabilité.

Le risque en matière de prix devrait, pour le moins, être partagé entre les producteurs, les compagnies d'égrenage et les négociants. Le gouvernement et la communauté des donateurs devraient intervenir en cas de risque extrême ou soutenu, en conformité avec les objectifs de politique publique.

L'expérience du Burkina Faso, qui a entrepris la privatisation à la fin des années 90, fournit quelques enseignements qui peuvent être une source d'inspiration pour le Mali. Il y a de nombreuses similarités dans la gestion des filières coton de ces deux pays. L'exemple du Burkina Faso montre qu'un fonds de soutien bien conçu, géré par les producteurs, peut de fait stabiliser les revenus du coton. Les propositions visant la mise en place d'un fonds de soutien au Mali préconisent une structure similaire au nouveau mécanisme de détermination des prix et au fonds de lissage créés pour le Burkina

Faso, qui sont conçus pour soutenir les moyens d'existence tout en s'ajustant à la tendance à la baisse des prix.

Ce document de synthèse fait valoir que les changements récents intervenus dans le mécanisme de détermination des prix au Mali promu par la Banque mondiale, ont de larges répercussions pour l'économie malienne et sont susceptibles de compromettre la stratégie de réduction de la pauvreté en cours. La chute des prix est en train d'accroître la pauvreté dans les zones productrices de coton et d'aggraver l'insécurité alimentaire et l'endettement. A la lumière de ces pressions croissantes sur les producteurs de coton, et des incertitudes liées à la privatisation, les fonds de soutien peuvent jouer un rôle crucial dans la garantie d'un prix minimum, pour permettre aux producteurs de coton maliens de maintenir leur principale activité génératrice de revenu et d'éviter de s'enfoncer davantage dans la pauvreté.

2 Coton et réduction de la pauvreté au Mali

La production cotonnière contribue directement aux revenus et aux moyens d'existence de trois millions de personnes au Mali, soit plus d'un quart de la population totale. Le coton est également la principale exportation agricole du Mali, comptant pour plus de 50% des recettes d'exportations agricoles, pour au moins 20% des recettes d'exportation totales et pour 7% du PIB. La croissance de la filière coton a donc une incidence majeure sur la performance économique générale.

Stimulée par la dévaluation de 1994, qui a rehaussé les prix à l'exportation, et par une pluviométrie favorable, la filière coton du Mali avait enregistré une croissance moyenne supérieure à 10% par an, dans la période 1994 - 1999, avec une production plus que doublée, passant de 250.000 à plus 500.000 tonnes.⁸ La production de cultures vivrières – en particulier le riz et le maïs – ainsi que la production de bétail avaient également enregistré une croissance significative au cours de la même période.⁹

Tableau 1: Le coton dans l'économie malienne

Agriculture en % du PIB *	Coton en % du PIB *	Exportations de coton du Mali en % exportations de coton de Afrique de l'ouest**	Part du coton dans exportations agricoles**	Part du coton dans exportations totales**
45%	7%	20%	62.1%	25%

Sources : *Wodon *et al.* 2006. **Moyennes pour 1998-2002, OCDE 2005, citant Indicateurs du développement de la Banque mondiale 2004 et FAOSTAT.

Le coton est cultivé dans 200.000 exploitations familiales de taille relativement restreinte, sur des lots d'une superficie moyenne de deux à trois hectares, dans les régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et Kayes. Le coton est, dans ces régions, la pierre de touche d'un système agricole diversifié qui comprend des céréales (maïs, sorgho et mil) ; d'autres cultures vivrières telles que le niébé, les légumineuses, l'igname et l'arachide ; les fruits (mangues, bananes) ; et l'élevage (bétail et ânes pour le fumier et la force de trait).¹⁰ Le maïs et les autres céréales assurent l'alimentation de base, mais les revenus des ménages sont essentiellement tirés de la production cotonnière.

Dans le sud du Mali, par exemple, tous les ménages ruraux, à l'exception des plus pauvres, sont tributaires du coton pour la majeure partie de leur revenu (45-57%), le reste étant constitué par la production alimentaire, l'élevage (pour les ménages mieux lotis) et les activités non agricoles.¹¹

Coton, céréales et sécurité alimentaire

Il y a une relation forte entre la croissance de la production cotonnière et celle de la production céréalière. Dans les régions sud du Mali, qui produisent la majeure partie du coton, la production de maïs a rapidement augmenté, aux côtés de la production cotonnière. La production céréalière a également continué à s'accroître, même si les niveaux de production cotonnière ont stagné au cours des dernières années. La disponibilité d'intrants par l'intermédiaire du système de production cotonnière a eu une incidence vitale sur cette tendance, de même que les hauts niveaux d'accès à la technologie et à l'innovation dans les régions productrices de coton.¹²

Coton et développement rural

En règle générale, la production cotonnière a stabilisé les revenus dans les zones rurales, permis l'accès au crédit et aux intrants, ainsi qu'à d'autres services, et contribué à la réduction de la pauvreté.¹³ S'ils sont versés de manière ponctuelle, les paiements pour le coton permettent aux producteurs de ne pas être obligés de vendre leurs céréales à bas prix afin de disposer de liquidité pour faire face aux besoins du ménage. De plus, il ne faut pas sous-estimer les effets multiplicateurs du revenu du coton dans l'économie rurale, surtout en termes de demande de biens de consommation et de services, en particulier le transport.

Le système du coton au Mali a permis le développement d'infrastructures et de services ruraux, grâce à l'engagement de l'État, et aussi au recours aux revenus du coton par les communautés pour financer des services locaux. Les données de la fin des années 80 montrent que les régions productrices de coton du Mali avaient une plus forte densité d'écoles, de points d'eau potable et de services de santé que les zones non productrices de coton.¹⁴ Les associations villageoises ont également investi dans des puits, des écoles et des structures médicales, ainsi que dans d'autres structures communautaires, avec les recettes du coton.

Créée par la Compagnie française du développement des fibres textiles (CFDT) et le gouvernement malien, pour permettre une participation nationale plus forte dans le secteur, la Compagnie

maliennne du développement des fibres textiles (CMDT) fournissait aux producteurs de coton tous les intrants nécessaires, grâce à des financements garantis par des droits de commercialisation exclusifs sur la totalité de la production cotonnière. La compagnie est devenue progressivement le principal fournisseur de services agricoles dans les régions productrices de coton. En plus de l'égrenage et de la commercialisation, les services de la CMDT comprenaient le transport et la vulgarisation agricole, l'alphabétisation rurale et l'organisation et la formation des producteurs. Le soutien impliquait également l'entretien des routes, l'appui à la commercialisation des céréales, la promotion de l'élevage, des activités génératrices de revenu pour les femmes, ainsi que la facilitation de l'accès au crédit pour ces activités.¹⁵

De même, au Burkina Faso, voisin du Mali, la production cotonnière a enregistré une hausse en 2005-2006, avec une production record de 713.000 tonnes de coton graine.¹⁶ Au cours de la période 1998-2003, la production de coton a également contribué à la croissance et à la réduction de la pauvreté, avec la baisse des niveaux de pauvreté de 62 à 47% dans l'ensemble, et de 69 à 53% dans les zones rurales.^{17, 18} Les producteurs de coton sont considérés comme mieux lotis, et plus à même de sortir de la pauvreté que les autres agriculteurs.¹⁹ De fait, entre 1994 et 1998, l'incidence de la pauvreté parmi les producteurs de coton a enregistré une baisse, passant de 50 à 42%, contre une hausse de 2% pour les producteurs de cultures vivrières.²⁰

En outre, au Burkina Faso, entre 1997-98 et 2002-03, les producteurs de coton ont investi jusqu'à 50% des 6,7 milliards de Fr. CFA (Franc de la Communauté financière africaine) reçus comme complément du prix du coton, dans des ressources communautaires telles que des écoles, des hôpitaux, avec des résultats visibles.²¹ Les taux d'alphabétisation et de fréquentation scolaire dans les régions productrices de coton, sont supérieurs à la moyenne nationale, à 34% et 56% respectivement, contre 21,8% et 44,1%.²²

Pauvreté à l'horizon

La promotion de la production cotonnière n'est pas en soi une panacée pour la réduction de la pauvreté. Dans certaines parties de l'ancien bassin cotonnier du Mali, avec la hausse de la pression démographique, on enregistre une perte de fertilité des sols et il y a peu de terres de bonne qualité disponibles, ce qui affecte les rendements et stimule la migration vers des zones plus productives.²³ Les familles mieux loties ont tiré davantage profit des opportunités de marché, en accumulant du bétail et des équipements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités. De plus, la hausse des revenus des

ménages découlant du coton ne se traduit pas toujours par l'amélioration des indicateurs de la nutrition, de la santé ou de l'éducation.²⁴

En raison de la privatisation en cours au Mali, la CMDT s'est désengagée des fonctions larges de développement rural, alors que les autres institutions qui fournissent de tels services restent insuffisamment développées et ne disposent pas de soutien financier. De plus, avec la chute des cours du coton, les ressources générées localement à investir dans les infrastructures sociales se font de plus en plus rares.

Au vu de ces tendances, les politiques de privatisation et de libéralisation actuelles de la filière coton sont susceptibles d'exacerber la pauvreté rurale de creuser davantage les inégalités, car elles exposent les producteurs pauvres à des niveaux de risque de plus en plus élevés associés à la baisse des prix. En l'absence de systèmes fiables d'octroi de crédit et de fourniture d'intrants accessibles aux petits agriculteurs, en dehors du système du coton, ou d'opportunités de marché fiables et rémunératrices pour d'autres cultures, il est difficile, pour les agriculteurs pauvres, de se diversifier pour renoncer au coton et se tourner vers des activités non agricoles.²⁵ En conséquence, ils resteront peut-être dans le secteur de la production cotonnière, même si les revenus sont en baisse et s'ils sont contraints de vendre leurs biens restants, ou de se trouver, à terme, acculés à l'endettement.

3 La Banque mondiale et la réforme du secteur du coton au Mali

Au travers de leurs opérations de crédit et des conditionnalités qui y sont associées, le FMI et la Banque mondiale jouent un rôle central dans la définition de la politique du secteur coton au Mali. D'autres acteurs, en particulier le gouvernement français et la compagnie DAGRIS, contrôlée par la France, qui reste actionnaire dans nombre des compagnies cotonnières de la région, notamment de la CMDT, sont également très influents. Durant les années 90, le FMI et la Banque mondiale ont vanté les vertus d'un système fondé sur le secteur privé et la libéralisation de la commercialisation, par opposition au modèle prévalant de la production verticalement intégrée, prôné par les Français, avec un pouvoir d'achat monopolistique pour la compagnie cotonnière, qui fournit également tous les intrants.²⁶

L'influence exercée par le FMI et la Banque mondiale au Mali s'intensifia à compter de 1998, année où la chute des cours mondiaux provoqua une crise financière dans la filière coton, et aussi année du lancement du premier programme de réforme.²⁷ Au cours de la campagne agricole 2000-2001, les producteurs déclenchèrent une grève sans précédent, en réponse à une chute vertigineuse des prix versés aux producteurs pour la campagne antérieure.²⁸ En raison de la grève, le volume de la production cotonnière baissa de moitié, ce qui entraîna un réexamen général du fonctionnement de la filière coton, début 2001. Les résolutions adoptées ouvrirent la voie à l'approbation d'une nouvelle politique de privatisation, rédigée en consultation avec la Banque mondiale, et par la suite approuvée par l'Assemblée nationale. La Mission de restructuration du secteur du coton, nouvellement mise en place, fut chargée de superviser le processus de mise en œuvre.

Les autorités maliennes étaient tenues de soumettre une proposition de réforme du secteur du coton afin de bénéficier du Crédit d'ajustement structurel (CAS) III, un crédit de 70 millions de dollars au total, finalement approuvé en décembre 2001. La stratégie de réforme ciblait le démantèlement du monopole public détenu par la CMDT, en plus de la gestion des dépenses publiques, renforçant ainsi la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de 1999, du FMI. La privatisation de la CMDT était prévue pour 2006.²⁹

Le Crédit d'ajustement structurel IV (CAS IV) en cours, qui ciblait également la réforme de la filière coton, n'a été adopté qu'après de profondes dissensions entre la Banque mondiale et le gouvernement

du Mali. La Banque mondiale considérait que le prix au producteur convenu pour 2004-05 n'était pas soutenable sur le plan fiscal, par rapport aux cours mondiaux, et exigeait initialement que ce prix soit réduit, ce que le gouvernement malien refusait. Ces dissensions entraînèrent la suspension des négociations du CAS IV et du financement de la Banque mondiale, en attendant la réalisation de certaines conditions.³⁰ Les conditions de la Banque comprenaient : une révision du mécanisme de détermination des prix, afin que dans l'avenir, les prix du coton graine reflètent plus fidèlement les prix de marché mondiaux ; un signal clair du gouvernement du Mali démontrant sa détermination à privatiser la filière coton ; et un engagement en vue de l'adoption d'un nouveau calendrier.³¹ Le nouveau calendrier différa la privatisation à 2008.

Logique de la privatisation du coton

Visant à améliorer la compétitivité de la filière, les réformes furent axées sur le désengagement de l'Etat des activités productives afin d'empêcher la 'recherche de rente' et une gestion financière discutable, révélée à la suite d'un audit de la CMDT, en 1998. L'hypothèse sous-jacente est que la concurrence et la mise en place de conditions économiques plus libérales élimineront la mauvaise gestion et l'inefficacité, en offrant aux producteurs des prix plus élevés pour le coton et des intrants agricoles meilleur marché, un soutien technique et de meilleurs services de commercialisation du coton.

Encadré 1 : Eléments clés de la politique de réforme de la filière coton de la Banque mondiale

1. Un nouveau mécanisme de détermination des prix, prenant en compte les cours mondiaux.
2. La contraction de la CMDT et le démantèlement de fonctions 'non essentielles' telles que le transport et la fourniture d'intrants.
3. L'externalisation des services de vulgarisation au profit d'opérateurs privés.
4. La libéralisation du secteur par l'entrée d'opérateurs privés dans l'égrenage, et la privatisation de la CMDT.
5. La libéralisation de la commercialisation du coton graine et d'autres sous-produits (graine oléagineuse et tourteaux par exemple).
6. La mise en place d'un organe interprofessionnel regroupant les producteurs, les égreneurs et d'autres parties prenantes.

Depuis les fortes baisses des cours mondiaux de la fin des années 90, qui se sont poursuivies jusqu'en 2001-02 et 2004-05, la filière coton malienne ne s'est maintenue à flot que grâce au financement public. Les institutions financières internationales soutiennent qu'il faut y mettre un terme, afin de réduire les déficits du secteur public, et exigent donc que les prix versés aux producteurs par les compagnies cotonnières soient étroitement alignés sur les prix mondiaux. Ils soutiennent également que ces fonds pourraient être utilisés de manière plus efficace pour d'autres activités axées sur la réduction de la pauvreté.

En conformité avec les conditionnalités de la Banque mondiale, la politique de développement de la filière coton du gouvernement du Mali appelle au désengagement progressif de l'Etat de la commercialisation du coton et des activités qui y sont associées, et à un rôle plus large du secteur privé, des organisations de producteurs et des autorités gouvernementales locales.

La stratégie gouvernementale met l'accent sur trois objectifs : 1) la réduction et la consolidation des missions publiques de la CMDT en matière de développement rural et de fourniture de services de vulgarisation, en plus de l'approvisionnement en intrants et du transport ; 2) Une plus grande participation des producteurs dans la filière en tant qu'actionnaires dans les nouvelles entreprises privatisées et la gestion de l'approvisionnement en intrants par les producteurs ; et 3) l'ouverture des secteurs de la production d'oléagineux, de l'égrenage et de la commercialisation du coton à des opérateurs privés.

Retards dans la mise en œuvre

Un certain nombre de facteurs, notamment les préoccupations des autorités étatiques et des producteurs concernant l'impact de la privatisation, ont provoqué des retards dans la mise en œuvre. Ces préoccupations reflètent les expériences mitigées d'autres pays de la région.³² Dans le cas du Bénin, qui a libéralisé son secteur relativement tôt et de manière assez large, les producteurs ont été confrontés - entre autres défis - à de sérieux problèmes de non paiement par les opérateurs privés et à l'absence de mécanisme clair de détermination des prix.³³ En outre, le secteur, dans son ensemble, a traversé une crise financière qui a entraîné une baisse production significative. Le Burkina Faso, par contre, a adopté une approche progressive, largement perçue comme plus positive et plus fructueuse. Dans le cadre de cette approche, les producteurs ont obtenus un rôle central en tant qu'actionnaires à 30 pour cent de SOFITEX (la compagnie étatique de commercialisation du coton) qui

est resté une société d'économie mixte à caractère monopolistique jusqu'en 2004, année où deux nouvelles compagnies ont fait leur entrée dans le secteur.

Néanmoins, certains aspects des réformes ont progressé. Depuis 2003, la CMDT a réduit son personnel et ses fonctions de manière significative et privatisé HUICOMA, l'huilerie cotonnière. La filialisation de la CMDT en quatre zones a été convenu et est projeté pour 2007, avant sa privatisation complète en 2008.³⁴

Tous les acteurs, notamment les producteurs, envisagent un rôle beaucoup plus large pour les organisations de producteurs dans la gestion du secteur, en particulier en tant qu'actionnaires des compagnies privatisées. Des préoccupations sont toutefois soulevées concernant le fait que les organisations de producteurs maliennes ne sont ni suffisamment structurées et organisées, ni préparées de manière adéquate à remplir leur mandat. De fait, le Président malien a repoussé la privatisation à 2008 principalement parce que les producteurs ont besoin de plus de temps pour se préparer à la privatisation.

Privatisation et organisations de producteurs

Préalablement au processus de privatisation, la plupart des producteurs, au niveau local, étaient organisés en associations villageoises au travers desquelles les intrants et le crédit étaient distribués et la première étape de la commercialisation du coton était menée. Toutefois, ces associations ne jouissaient pas d'un statut juridiquement reconnu leur permettant d'entreprendre des activités économiques. En outre, nombre d'entre elles avaient accumulé de graves problèmes d'endettement entre membres, ainsi qu'auprès des institutions financières.

Une nouvelle loi introduite en 2001 (Loi 076 N°01 du 18 juillet) a créé le cadre pour la mise en place de coopératives paysannes cotonnières jouissant d'un statut et d'une responsabilité juridiquement reconnus en tant qu'entreprises, pour leur permettre de jouer un rôle accru dans la gestion du secteur. La loi prévoit également la fédération des ces coopératives à des niveaux supérieurs, allant jusqu'au niveau national, pour leur donner la possibilité de devenir actionnaires dans les compagnies cotonnières.

Tout au long de l'année 2004-05, le soutien au travers du Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zones cotonnières (PASE), financé par le gouvernement français, a facilité la création de coopératives locales et de leurs unions, ainsi que la mise en place de formations en gestion financière pour les dirigeants de coopératives. Depuis 2004, près de 7.000 coopératives paysannes cotonnières ont

été établies au niveau local dans la majeure partie du pays et dans la plupart des régions cotonnières, des unions ont également été établies au niveau des communes.³⁵ Des unions de haut niveau (secteur, région) sont en voie de constitution, pour aboutir, par la suite, vers fin 2007, à la mise en place d'une union nationale qui représentera les producteurs au sein d'un organe interprofessionnel.

Les dirigeants nationaux et régionaux des producteurs de coton, sous l'égide du Groupement des syndicats des cotonniers et des vivriers du Mali (GSCVM – une union syndicale) ont également bénéficié d'une formation et d'un soutien de la part du PASE, pour leur permettre de mener une réflexion stratégique sur le devenir du secteur et sur leur nouveau rôle dans la gestion des achats et de la distribution d'intrants pour les céréales, une fonction antérieurement assurée par la CMDT.

Le nouveau mécanisme de détermination des prix du coton

Un des aspects les plus significatifs – et les plus controversé – de la réforme menée jusqu'ici est l'adoption, en janvier 2005, du nouveau mécanisme de détermination du prix du coton graine.

Durant la période 1989-2000, la filière du coton était régie par une série de 'Contrats Plans' entre le gouvernement, la CMDT et les producteurs. Dans le cadre de ces accords, un prix plancher pour le coton était fixé préalablement à la campagne agricole, sur la base des coûts de production de la compagnie cotonnière et des producteurs. Trente cinq pour cent des bénéfices nets de la filière étaient alloués aux producteurs, par l'intermédiaire d'un complément de prix de fin de campagne ou ristourne.³⁶ Un fonds de stabilisation était destiné à maintenir le prix plancher et à atténuer les fluctuations entre campagnes. Toutefois, le fonds de stabilisation préalablement en place au Mali a cessé de fonctionner dès 1999, pour cause de mauvaise gestion et d'épuisement des fonds par la CMDT.³⁷

Entre 2002 et 2004, suite aux crises traversées par la filière, un nouveau mécanisme de détermination de prix a été introduit, pour aligner les prix du coton graine de manière plus étroite sur les prix mondiaux.³⁸ Ce système établissait un prix minimum garanti pour une période de trois ans. Un prix initial était négocié au démarrage de chaque campagne et en mai ou juin, à la fin de la campagne, un prix définitif était négocié, sur la base duquel un 'complément de prix' était attribué aux producteurs, si un bénéfice était réalisé. En cas de campagne rentable, 49% des bénéfices de la filière allaient aux producteurs, 9% à un fonds de soutien utilisé pour maintenir le prix

minimum, et le reste était conservé par la CMDT.³⁹ Le prix lui-même était fondé sur une formule, tenant compte des coûts de production et des cours régionaux et mondiaux. Il était toutefois difficile d'arriver à un consensus sur les coûts de production supportés par les producteurs (notamment la rémunération de la main-d'œuvre familiale, et de la main-d'œuvre salariée et la dépréciation du capital). Les producteurs étaient également sceptiques en ce qui concerne les structures de coûts présentées par la CMDT.

En avril 2004, la CMDT, en négociation avec les syndicats, convenait d'un prix d'achat 210 Fr. CFA/Kg pour le coton graine. A l'époque, le Comité consultatif international pour le coton (CCIC) avait fait des prévisions prometteuses, en estimant que les cours mondiaux atteindraient 64 cents par livre, suite à une campagne favorable 2003-04 et à un taux de change dollar américain/euro relativement favorable. Malheureusement, au cours du second semestre 2004, tant les cours du coton que les taux de change furent défavorables pour le Mali, avec un effondrement des cours du coton. Ni le CCIC, ni la compagnie cotonnière malienne, n'avaient prévu de telles tendances.⁴⁰

La Banque mondiale fit valoir que le prix au producteur de 210 Fr. CFA était trop élevé et politiquement motivé. Les préoccupations de la Banque portaient essentiellement sur la réduction du déficit budgétaire, au vu de l'important déficit affiché par la CMDT. En outre, la Banque était convaincue que le recours à des ressources étatiques pour combler les déficits de la filière coton détournait des fonds d'autres domaines de dépenses pour la réduction de la pauvreté, tels que la santé et l'éducation.⁴¹

La Banque mondiale avait initialement demandé au gouvernement malien de réduire le prix courant annuel. Elle y renonça par la suite, mais insista sur la mise en œuvre immédiate d'un nouveau mécanisme de détermination des prix, ainsi que sur la soumission d'une proposition crédible pour le financement du déficit de la CMDT en 2005.

Au cours du second semestre 2004, des négociations intenses furent menées entre le gouvernement malien et la Banque mondiale, sur une proposition de nouveau mécanisme de détermination des prix.⁴² Dans le cadre de ces discussions, l'éventail de prix pour les paiements du coton graine aux producteurs allait de 160 à 175 Fr. CFA/Kg. Le nouveau mécanisme fut adopté le 13 janvier 2005, par le gouvernement, la compagnie cotonnière et les syndicats cotonniers, suite aux pressions considérables exercées par la Banque mondiale.^{43,44}

Encadré 2 : Les problèmes concernant le mécanisme de détermination des prix pour le coton graine au Mali

Le nouveau mécanisme, convenu en 2005 pour une période de trois ans, est calculé sur la base d'un prix initial et d'un prix de campagne final.⁴⁵ Il diffère toutefois du système antérieur par les éléments suivants :

- Il n'y a plus de relation directe aux coûts de production des producteurs. L'Indice A de Cotlook (Afrique de l'ouest) – une référence pour les tendances des prix mondiaux – est la variable clé dans la détermination du prix au producteur.
- Dans l'article 3, la fourchette pour le prix de base était fixée à 160-175 Fr. CFA/Kg pour la période de trois ans, une baisse considérable par rapport aux années antérieures.
- L'article 4 établit une répartition des bénéfices du secteur à 60 :40 pour cent entre les producteurs et la CMDT. Toutefois, dans la réalité, la formule adoptée dans l'article 5 répartit les bénéfices en fonction de la proportion du prix (mondial) plutôt qu'en fonction de la proportion des recettes.
- Les articles 6 et 7 discutent de la mise en place d'un fonds de soutien pour maintenir les prix lorsque les conditions du marché sont défavorables. Toutefois, dans les principes énoncés dans l'article 2, le mécanisme de détermination des prix doit entrer en vigueur, que le fonds de soutien soit abondé ou non.
- L'article 8 du mécanisme permet – en cas de 'force majeure' – une révision des prix à la baisse jusqu'au mois d'août de la campagne agricole, ce qui compromet la sécurité de la garantie de prix minimum.

Sources : République du Mali 2005a; République du Mali 2005c ; Nubukpo et Keita 2005 ; Wodon et al. 2006

Toutefois, la Banque mondiale a peu prêté attention aux incidences économiques et sociales larges de la nouvelle politique. Aucune étude d'impact préalable n'a été menée par la Banque, alors qu'une étude gouvernementale antérieure avait prévu des pertes économiques sérieuses et une baisse de production, en cas de chute du prix du coton graine à 160 Fr. CFA.⁴⁶ Au vu de l'impact potentiel du prix au producteur du coton sur la croissance et les recettes gouvernementales, ceci est une omission grave. De même, l'absence d'analyse de la pauvreté sur une politique qui affecte directement les revenus d'un tiers de la population est inquiétante, à la lumière de l'importance accordée au coton dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté au Mali.

Les organisations paysannes et d'autres commentateurs ont formulé de fortes préoccupations concernant l'article 8 du mécanisme, qui permet une baisse du prix du coton graine au cours de la campagne agricole.⁴⁷ Cette évolution signifie que les producteurs pourraient

décider d'emprunter et d'investir sur la base d'un prix du coton convenu en avril, mais se retrouver lourdement endettés si les prix chutent à la suite de la récolte, en août. Bien que ceci ne doive théoriquement survenir qu'en cas de force majeure, le manque de clarté sur les critères suivis dans de telles circonstances, la volatilité des marchés mondiaux et l'absence, à ce jour, de fonds de soutien pour maintenir les prix minimum, font que cette disposition rehausse effectivement le risque et l'incertitude pour les acteurs de la production cotonnière.

En conséquence, les producteurs de coton du Mali, les autorités gouvernementales et les autres parties prenantes sont soucieuses de voir la mise en place d'un fonds de soutien. Sans fonds de soutien, il est difficile de voir comment maintenir le prix de base dans un contexte de baisse du prix mondial. Etant donné la crise que traverse la filière et la baisse de revenu déjà acceptée par les producteurs, la constitution d'un fonds de soutien nécessite des ressources extérieures substantielles pour apporter un complément aux contributions limitées que les producteurs seraient en mesure de faire.

4 Réformes onéreuses pour les producteurs de coton

« Auparavant, au moment des récoltes, une partie du revenu était remise aux femmes. Mais cette année, cela n'a pas été le cas. Au contraire, nous avons dû vendre le cheptel que nous avions constitué pendant de nombreuses années pour couvrir nos coûts pour les produits alimentaires, en particulier pour l'achat de céréales. En conséquence, il ne nous reste presque rien en termes d'économies pour nous protéger contre les temps difficiles à venir ... »

Un villageois de Wacoro, août 2006

Les réformes dans la filière du coton malienne ont pour but d'améliorer l'efficacité et la compétitivité, tout en réduisant les dépenses publiques. S'il est trop tôt pour savoir si la filière deviendra plus compétitive à la suite de ces réformes, celles déjà entreprises s'avèrent très onéreuses pour les producteurs de coton.

Les éléments d'appréciation préliminaires suggèrent que la mise en œuvre du nouveau mécanisme de détermination des prix a réduit davantage les revenus du coton pour les producteurs, en exacerbant la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'endettement et en fragilisant la viabilité des coopératives nouvellement constituées. Ces incidences sont en train d'aggraver les effets de l'abandon des services de développement rural dans le cadre de la privatisation. Si des mesures ne sont pas prises pour stabiliser la situation et garantir les revenus des producteurs, la viabilité de la filière coton, et donc du processus de réforme lui-même, peut être compromise.

Le nouveau mécanisme de détermination des prix : Impacts sur les producteurs

Malgré la volatilité des marchés mondiaux, au vu de l'importance du coton pour l'ensemble de l'économie malienne, le prix payé aux producteurs pour le coton graine a été relativement stable, sauf durant l'année précédant la grève de 2000-01 (voir Tableau 2).

Avec l'application de ce nouveau mécanisme, les prix du coton graine ont été fixés à 160 Fr. CFA/Kg en avril 2005 pour la campagne agricole 2005-06, soit 24% de moins que le prix fixé l'année précédente et 15% de moins que le prix moyen pour les trois années antérieures, compte tenu des compléments de prix de fin de campagne. En incluant le complément de huit Fr. CFA versé à la fin de la campagne agricole, la baisse est de 20%.

Cette tendance est, de plus, confirmée pour 2006-07, avec un prix initial fixé à 165 Fr. CFA. Il est clair qu'actuellement, l'impact de la baisse des cours mondiaux est, dans une grande mesure, directement répercutée sur les producteurs.

Tableau 2 : Prix au producteur pour le coton graine au Mali, 1997-2006

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Prix de base ⁴⁸ FCFA/kg	170	145	150	160	180	180	200	210	160	165
Complément de prix	0	50	0	10	20	0	0	0	08	-
Total	170	195	150	170	200	180	200	210	168	-

Source : République du Mali, 2005.

La baisse des prix du coton réduit directement les revenus des producteurs et au vu des liens solides entre le coton et les autres secteurs, a également des incidences plus larges sur l'ensemble de l'économie. Des études distinctes menées par Oxfam et la Banque mondiale suggèrent que les modifications de prix auront pour effet de rehausser les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire chez les producteurs de coton du Mali, en particulier, parmi la population rurale, et sont susceptibles de restreindre la croissance économique.⁴⁹

Effets des modifications de prix sur les conditions d'existence des producteurs

Une évaluation exhaustive de l'impact des modifications de prix sur les conditions d'existence des producteurs nécessite des données sur une période de temps, qui ne sont pas encore disponibles. Certaines observations peuvent toutefois être faites sur les effets immédiats de la chute des prix et sur les réponses possibles des producteurs, à partir d'études de terrain récentes.

Baisse des recettes de la production cotonnière

Le tableau 3 présente l'information sur les coûts de production, les rendements et les recettes nettes des producteurs, sur la base des données de 2004-05. Les coûts de production moyens à travers tous les catégories de producteurs étaient estimés à 166 Fr. CFA/Kg. Aux prix de 2004-05, les producteurs faisaient en moyenne un bénéfice net de près de 40.000 Fr. CFA sur leur coton (soit environ 80 dollars).

Tableau 3 : Coûts et avantages de la production cotonnière pour le producteurs maliens en Fr.CFA par hectare (ha), 2004-5

Variable	Valeur moyenne
Superficie moyenne plantée de coton (hectares)	2,45
Coûts de production	
Dépréciation ⁽¹⁾ (FCFA/ha)	19482
Coûts main-d'oeuvre salariée (FCFA/ ha)	4313
Coûts main-d'oeuvre familiale (FCFA/ha)	70313
Total (FCFA/ha)	83008
Rendement du coton graine par hectare (kg)	929,21
Rendement du coton fibre par hectare (kg)	390,27
Coût de production par kilo de coton graine ⁽³⁾ Fr.CFA/kg	165,88
Coûts totaux (FCFA/ha)	178831
Revenu par hectare (FCFA) (à 210 FCFA/kg)	195135
Recettes nettes par hectare (Fr.CFA)	16304

(1) Annuité/hectare calculée sur la base de la dépréciation linéaire du matériel et des équipements de production, calculée par hectare.

(2) Coût de la main-d'œuvre familiale. Sans la main-d'œuvre familiale, le coût est de 85,45Fr. CFA/Kg.

Source : Nubukpo et Keita, 2005

Le prix initial de 160 F. CFA/Kg fixé pour la campagne 2005-06 se situe en-dessous des coûts de production moyens, de sorte qu'à ce prix, en moyenne, les agriculteurs produisent à perte. Même avec le faible ajustement à la hausse sur le prix final, à 168 Fr. CFA, ceci n'implique en moyenne qu'une très faible marge de 2-3 Fr. CFA/kilo. De plus la hausse des coûts des intrants et la baisse des rendements compromettent de plus en plus la rentabilité de la production cotonnière.

Selon les données de la banque mondiale, même ces niveaux de prix réduits au niveau national peuvent surévaluer les prix nets payés aux agriculteurs - une fois les intrants du coton et les remboursements de crédits pris en compte - qui peuvent tomber jusqu'à 100 Fr. CFA/kilo. Ceci signifie que nombre de ménages sont en train de produire en faisant des pertes substantielles. Les ménages les plus pauvres ont tendance à être ceux pour lesquels le coton est le moins rentable - ce qui implique que les ménages les plus démunis seront les plus affectés.

Accroissement de l'insécurité alimentaire, de l'endettement et de la pauvreté

Des informations en provenance des producteurs des régions centrale et occidentale du Mali ont récemment confirmé que la chute des prix

du coton était en train d'aggraver la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Des entretiens avec des producteurs des zones de Kita et de Fana, au Mali, ont révélé qu'en raison de la baisse des revenus des ménages résultant de la chute du prix du coton, les producteurs disposent souvent de fonds insuffisants pour nourrir leurs familles. Dans certains ménages, les familles s'en sortent en sautant des repas. Des ménages se débattent également pour faire face à d'autres besoins de base tels que les coûts de la santé et de l'éducation.

Cet effondrement du pouvoir d'achat des ménages est en train d'alimenter un autre phénomène – la migration saisonnière ou permanente de membres des ménages, en quête de sources de revenu supplémentaires. La plupart de ces migrants sont de jeunes hommes qui auraient normalement travaillé dans la production de coton ou d'autres cultures. Parmi les ménages sondés dans la zone de Kita, 86% avaient vu au moins un membre émigrer depuis la baisse du prix fixé du coton ; il en était de même pour 60% des ménages du district de Fana, dans la région de Koulikoro.⁵⁰

Les niveaux d'endettement sont en hausse, ce qui fragilise les coopératives paysannes nouvellement mises en place. Dans le village de N'Garadougou, dans le district de Dioïla, les producteurs réussissaient assez bien à rembourser leurs prêts jusqu'à la campagne 2005-06, qui a vu la chute brutale du prix du coton. Selon les villageois, seulement quatre producteurs sur dix sont à présent en mesure de rembourser leur crédit, contre neuf sur dix auparavant. Avec l'accroissement de leur endettement, les producteurs sont moins susceptibles de pouvoir prétendre à de futurs crédits.

Certains producteurs sont contraints de vendre des biens tels que le bétail ou des équipements agricoles, ce qui réduit leur capacité productive pour la campagne agricole suivante. Sidi Togola, de N'Garadougou, dans le district de Dioïla, affirme qu'il ne sera en mesure d'utiliser, durant la campagne 2005-06, aucun des dix bœufs qu'il avait acquis grâce à des prêts, car tous ont été vendus pour rembourser ses dettes. L'encadré 3 décrit des tendances similaires dans un autre village du même district.

Encadré 3 : De la célébration à la crise : le coton dans le village de Kola

En 1997, le village de Kola, dans le district de Dioïla (1540 habitants), accueillait le 'Carnaval du coton' pour célébrer les niveaux records de la production cotonnière nationale, à plus de 400.000 tonnes, soit le double de celle d'une décennie auparavant. Avec son monopole sur les achats de coton, la CMDT avait également engrangé d'importants bénéfices, suite aux effets positifs de la dévaluation. Le revenu du coton permettait à l'ensemble de la communauté de bénéficier de la construction d'installations telles qu'un centre d'alphabétisation, une banque d'épargne villageoise, une bascule et un centre de santé.

La situation s'est, à présent, inversée, en particulier au cours des deux dernières années. Selon Niansoon Traoré, secrétaire de la même coopérative, « *Nous pouvons à peine couvrir les coûts de nos intrants. Ma coopérative n'est pas endettée, mais son pouvoir d'achat s'est considérablement affaibli. En raison du système de solidarité de groupe, certains membres couvrent les pertes des autres. A long terme, ceci risque de fragiliser notre coopérative.* »

Les femmes du village ne sont pas épargnées par de telles épreuves. Selon Niama Fomba et Many Mariko, « *Lorsque les revenus de nos maris augmentent, l'ensemble du ménage en tire profit. Auparavant, nos maris nous demandaient de les aider à récolter le coton. Et ils nous donnaient de l'argent durant la saison sèche pour nous permettre de faire face aux dépenses du ménage. Aujourd'hui, nous sommes forcées de vendre nos chèvres pour rembourser le crédit pour l'achat d'intrants pour le coton et pour nous nourrir. Nos projets de développement économique – un moulin, un puits pour le maraîchage – ont été mis en veilleuse.* »

Source : extrait résumé de Traoré, 206

La chute du revenu a également des conséquences immédiates et catastrophiques pour les coopératives cotonnières récemment mises en place et pour leur capacité à fournir des services au niveau des villages. Les coopératives locales sont en train de perdre des revenus, en raison des difficultés rencontrées par les membres pour verser les contributions, et aussi à cause de la baisse de leurs recettes découlant du premier niveau de commercialisation du coton. De plus, certains membres n'étant pas en mesure de rembourser leur crédit, les coopératives doivent payer la note. Aux niveaux des villages, les producteurs ont eu des difficultés à payer les impôts. Un résultat désastreux a été le manque de fonds pour payer le salaire des enseignants, autrefois financé sur les revenus du coton.

Un risque majeur en ce qui concerne le processus de privatisation en cours est que la réduction de l'investissement social au niveau local, avec un creusement de l'écart de pauvreté et un accroissement des inégalités.

Le coton étant une récolte d'une grande importance à travers le Mali, ces expériences locales suggèrent qu'une baisse des prix du coton exacerbera la pauvreté au niveau national. S'il n'y a pas de données pour mesurer cet impact au niveau national, des études récentes de la Banque mondiale ont projeté qu'une baisse des cours du coton de 20 à 40% pourrait entraîner des hausses de la pauvreté rurale globale de 3,4 à 4,6%, voire des hausses encore plus fortes parmi les ménages de producteurs de coton.⁵¹ Il est même possible que ces études sous-estiment les effets, car elles omettent de prendre en compte les effets indirects de la baisse du revenu des ménages sur la consommation.⁵²

Impacts à long terme

Une étude gouvernementale menée en 2003 prévoyait qu'une baisse du prix du coton graine à 160 Fr. CFA entraînerait une réduction de 10 à 25% des superficies cultivées. Cet effet n'a pas été enregistré pour l'année 2005-06, pour laquelle la superficie consacrée au coton est restée, dans l'ensemble, similaire à celle de 2004-05. Toutefois, dans le moyen terme, la chute des prix du coton peut, de fait, conduire à une réduction de la superficie consacrée au coton et donc, des volumes globaux de production. Certains peuvent choisir de se diversifier en se tournant vers d'autres récoltes, mais il est indéniable que d'autres quitteront de la filière, de manière involontaire, s'ils se retrouvent trop endettés pour poursuivre la production, s'il ne leur reste plus de biens à vendre et s'ils ne peuvent plus emprunter.

Des entretiens menés sur le terrain dans le Centre et l'Ouest du Mali ont révélé qu'au niveau local, des producteurs sont déjà en train de réduire la superficie consacrée au coton pour accroître celle consacrée à la culture de céréales.⁵³ Si ceci se poursuit à grande échelle, la production céréalière enregistrera une hausse, entraînant une baisse des prix des céréales versés aux agriculteurs pour la vente de leurs excédents. En l'absence de régulation du marché, l'abandon du coton pour les céréales est donc peu susceptible de constituer une alternative viable à grande échelle et montre à quel point l'établissement d'un prix minimum garanti pour le coton est crucial pour garantir les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des producteurs.⁵⁴

Toutefois, la diversification est assurément possible, pour certains ménages plus aisés, en particulier dans les zones à plus forte pluviométrie du Sud du Mali, qui sont également plus proches des marchés urbains.⁵⁵ Autour de Kita, dans la région de Kayes, certains producteurs sont en train d'abandonner totalement le coton pour se tourner vers des cultures vivrières et des cultures alternatives telles que l'arachide ou le riz. Une initiative récente visant à promouvoir le

coton 'commerce équitable' dans la région attire un nombre croissant d'adhérents.⁵⁶ Dans la région de Sikasso, également, de nombreux producteurs sont en train d'adopter la production de coton biologique et commerce équitable en tant qu'alternative plus sûre.⁵⁷

Il reste, toutefois, relativement peu d'alternatives viables pour la majeure partie des producteurs des régions de production cotonnière du Mali. A ce jour, la culture du coton reste la seule source fiable de financement. La diversification à grande échelle exigerait un accès beaucoup plus large au financement et à d'autres services ruraux que ce qui est actuellement disponible.

Impacts à l'échelle de l'économie

Entre 1995 et 2000, le coton comptait pour 7 à 8% du PIB du Mali. La filière coton a des liens significatifs, en amont, aux intrants, et en aval, à la transformation industrielle, de sorte que les changements intervenant dans cette filière auront des effets multiplicateurs à travers l'économie. Une étude commanditée par Oxfam pour estimer ces effets multiplicateurs suggère, par exemple, que la baisse du prix à 160 Fr. CFA/Kg sans changement de niveau de production pourrait réduire le PIB de près de 2%.

Dans le scénario le plus pessimiste, une baisse de prix à 160 Fr. CFA combinée à une réduction de 25% de la production cotonnière pourrait entraîner une chute du PIB de près de 4%, et une réduction des recettes d'exportation d'un montant allant jusqu'à 53 milliards de Fr. CFA (plus de 100 millions de dollars). Dans le même temps, le déficit de la filière coton pour 2004-05 était estimé à 65 milliards de Fr. CFA.^{58,59}

Ces résultats sont corroborés par une étude de la Banque mondiale, menée en 2006, qui estime qu'une baisse de 20% des prix au producteur pourrait réduire le PIB d'un maximum 9,5%, et les revenus des ménages agricoles d'un maximum de 20%, et rehausser les niveaux globaux de pauvreté d'un pourcentage allant jusqu'à 4,6%.^{60, 61}

Dans l'intervalle, dans le contexte du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), la cible de croissance fixée pour le secteur agricole au Mali est de 6,7% par an de 2002 à 2006, une cible déjà ambitieuse, selon certains commentateurs.⁶² De telles pressions à la baisse sur ces taux de croissance résultant de l'évolution du prix du coton sont donc susceptibles de compromettre la stratégie de réduction de la pauvreté en place.

Réponses des producteurs

En dépit de la chute des prix et de l'accroissement de la pauvreté, nombre de producteurs font part de leur intention de poursuivre la production cotonnière, car jusqu'à présent, c'est le coton qui leur fournit les avantages suivants⁶³ :

- Un prix minimum garanti et un marché garanti, avec un acheteur connu, qui fournit un revenu prévisible (la CMDT paie 80% de la valeur de la récolte peu après la collecte) ;
- L'accès aux intrants au travers du système de production cotonnière ;
- Un impact positif sur les rendements des cultures de rotation par l'intermédiaire de l'effet des intrants du coton.

Le coton est une source relativement stable de revenu pour servir de complément aux prix volatiles et incertains des céréales. Ces avantages, et le manque d'alternatives viables disponibles, font que les producteurs sont plus susceptibles de réduire les coûts de production du coton que d'abandonner totalement le coton, du moins à court terme.

Une mesure visant à réduire les coûts consiste à remplacer les achats d'intrants chimiques (engrais et pesticides chimiques) par des intrants biologiques, quand cela est possible. Les producteurs des villages de Wacoro et N'Garadougou ont largement réduit le recours à des intrants chimiques durant les campagnes 2004-05 et 2005-06. Si elle est écologiquement viable, cette pratique peut entraîner, au départ, une baisse des rendements, exacerbant les pertes de revenu. Un autre élément important concernant cette alternative est la disponibilité de fumier biologique en quantités suffisantes pour servir de complément aux intrants chimiques. Toutefois, tout porte à croire que les producteurs sont en train de vendre leur bétail pour rembourser des dettes, ce qui fait d'une réorientation vers les intrants biologiques une option moins viable pour la réduction des coûts de production.

Une autre façon de faire baisser les coûts a été de réduire le recours à de main-d'œuvre recrutée, en particulier des femmes, pour cueillir le coton en groupes, à la fin de la campagne. Les producteurs s'appuient davantage sur des hommes de leurs familles ou simplement ne paient pas les femmes. Ces revenus permettent aux femmes de financer le commerce à petite échelle et de faire face aux dépenses quotidiennes vitales du ménage. Le tarissement de ces fonds constitue un problème pour répondre aux besoins des ménages.

La baisse de la demande de main-d'œuvre recrutée pourrait entraîner une aggravation de la pauvreté pour les travailleurs agricoles salariés

qui sont généralement des membres de ménages pauvres. Dans le même temps, la diminution de la main-d'œuvre recrutée dans des opérations clés telles que le désherbage et la récolte pourrait, en retour, avoir un impact négatif sur les rendements, en entraînant une baisse de la productivité.⁶⁴

La campagne agricole 2005-06 a été marquée par une baisse des rendements moyens, qui pourrait être attribuée à nombre de facteurs – en particulier une pluviométrie irrégulière – mais qui pourrait également résulter de la chute des prix et de stratégies connexes visant à réduire les coûts de production par l'intermédiaire de la réduction du recours aux intrants et à la main-d'œuvre.⁶⁵

La vente de biens pour s'acquitter de prêts qui ne peuvent être remboursés sur le revenu du coton est une autre stratégie à laquelle les producteurs ont recours. Le cumul des dettes affectera non seulement des producteurs particuliers, mais aussi la viabilité des coopératives villageoises récemment constituées. Durant les entretiens menés en juin 2006 dans le village de Lofigué, dans la région de Sikasso, par exemple, les dirigeants de la coopérative ont indiqué qu'ils étaient contraints de renégocier le remboursement de leurs dettes avec la Banque nationale de développement agricole – BNDA, afin de disposer de fonds suffisants pour payer leurs membres pour la campagne 2005-06.⁶⁶

Restructuration et renforcement des organisations de producteurs

Il est indéniable que la volonté politique et l'engagement des donateurs existent pour renforcer les organisations de producteurs afin de leur permettre d'assumer de nouvelles responsabilités dans la filière coton privatisée. La population rurale semble avoir favorablement accueilli l'introduction des coopératives, au vu des insuffisances des associations villageoises antérieures.

Toutefois, au Mali, le processus qui a abouti à la mise en place des coopératives a été mené du sommet à la base, stimulé par le calendrier de la privatisation, et non de la base au sommet, sous l'impulsion des producteurs eux-mêmes, comme cela a été le cas au Burkina Faso. A ce titre, les coopératives nouvellement constituées sont d'une extrême fragilité. Nombre d'entre elles n'existent que de nom, et ne fonctionnent pas en conformité avec les dispositions du droit sur les coopératives, par manque de connaissance de ses dispositions et de capacité à mettre en œuvre ses prescriptions.

Le niveau d'analphabétisme dans les zones rurales du Mali reste élevé et il semble s'accroître, à la suite de l'abandon par la CMDT des

programmes d'alphabétisation, il y a au moins cinq ans. Ceci signifie qu'il y a une tendance à s'appuyer sur quelques individus pour faire fonctionner les coopératives, avec un risque élevé de concentration de la prise de décision. Les programmes de formation technique qui se concentrent exclusivement sur les dirigeants peuvent exacerber ce problème.

De plus, l'endettement et la mauvaise gestion antérieure des associations villageoises, ont créé de nombreuses tensions sociales, de sorte que les associations se sont scindées en plusieurs coopératives, dont certaines sont trop petites pour rester viables.

Au vu de ces contraintes, il est crucial que le gouvernement et la communauté des donateurs maintiennent et rehaussent le soutien au développement du mouvement coopératif, et qu'ils s'investissent dans le renforcement de l'alphabétisation rurale. Il sera essentiel, pour ce faire, d'adopter une approche de la base au sommet, en se fondant sur les besoins concrets définis et exprimés par les producteurs eux-mêmes au travers de leurs organisations.

Ces questions ne peuvent être résolues au travers de programmes de formation technique ponctuels. Un appui soutenu est nécessaire pour garantir que les organisations de producteurs développent des capacités qui leur permettent de gérer des entreprises, de prendre et de gérer des risques et de diversifier leurs activités, du niveau du village au niveau régional et national. Le gouvernement du Mali, les donateurs et les producteurs doivent travailler de concert pour élaborer une stratégie clairement définie visant la restauration des services de développement et de vulgarisation, y compris l'offre d'alphabétisation, en faveur des régions productrices de coton. Autrement, les nouvelles coopératives risquent d'être affaiblies par l'endettement, la chute des taux d'alphabétisation et les tensions sociales qui y sont associées.

5 Arguments en faveur des fonds de soutien

Dans le sillage de l'initiative C4 pour le coton à l'OMC et du débat sur la crise qui sévit dans la filière, les donateurs ont offert de nouveaux fonds d'aide aux filières cotonnières de la région de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale. Toutefois, à ce jour, pratiquement aucun décaissement n'a été effectué. Il y a, en outre, certains terrains d'entente, mais aussi des divergences de points de vue considérables entre donateurs, gouvernements et producteurs, sur les priorités pour leur utilisation. Un point majeur de divergence concerne la mise en place ou le réapprovisionnement des fonds de soutien pour la filière du coton.

La communauté des donateurs a été lente à réagir, ou réticente, face aux demandes de contributions aux fonds de soutien formulées par les gouvernements et les organisations de producteurs, en dépit de sollicitations spécifiques remontant au Forum Union européenne/ Afrique sur le coton, en juillet 2004.⁶⁷ Au vu de la vulnérabilité accrue des producteurs de coton du Mali, un prix plancher minimum appuyé par les fonds de soutien est essentiel pour garantir leurs moyens d'existence, face au triple défi de la baisse et de la volatilité des cours mondiaux et de la privatisation. Les donateurs devraient, de plus, apporter des ressources significatives pour faire démarrer ces fonds qui – bien conçus et bien gérés – se sont avérés relativement aptes à soutenir les revenus et les moyens d'existence des producteurs.

Que sont les fonds de soutien ?

Les fonds de soutien assurent aux petits producteurs un prix minimum garanti, dans la durée, en réduisant l'impact de la fluctuation des prix des marchés de produits de base sur les producteurs. Ce système transfère le risque découlant des ventes de coton sur le marché mondial du producteur à la compagnie cotonnière, qui est plus à même de gérer l'incertitude des marchés mondiaux en recourant à des ventes à terme ou à d'autres stratégies de gestion des risques.

En cas de cours mondiaux défavorables, les fonds sont utilisés pour compenser l'écart entre le prix du coton graine annoncé en début de campagne et le prix final auquel le coton fibre est vendu sur les marchés mondiaux, moins divers frais et coûts fixes supportés par les compagnies, pour la transformation, le transport et d'autres fonctions essentielles. Les périodes où les prix mondiaux sont favorables

permettent de constituer des réserves, de distribuer des primes aux producteurs et de réapprovisionner le fonds de soutien.

Contrairement aux subventions aux produits de base, le système de soutien des prix est en principe destiné à la redistribution des recettes de la filière du coton, même entre les années excédentaires et les années déficitaires, afin de stabiliser les prix et de rehausser la prévisibilité et l'efficacité de la filière. Les fonds publics peuvent, en pratique, être utilisés pour soutenir les prix en cas de crises prolongées ou de volatilité extrême. Pour veiller à ce qu'il ne devienne pas non soutenable face à des baisses à long terme des cours mondiaux, le prix plancher peut être ajusté de manière périodique par la négociation entre les acteurs.

Un certain nombre d'études différentes mettent l'accent sur la valeur que les producteurs accordent au système de garantie des prix en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, en particulier parce que peu d'autres produits agricoles offrent une telle certitude.⁶⁸ L'absence de tels mécanismes pour garantir la sécurité des moyens d'existence des petits producteurs, non seulement risque de saper la viabilité du système de production cotonnière en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, mais aggravera encore la pauvreté.

Positions de la Banque mondiale sur les fonds de soutien

La Banque mondiale et le FMI en particulier, esquivent l'idée des fonds de soutien des prix.⁶⁹ Ceci est lié à leur modèle de réforme de la filière tiré par le marché, qui considère les distorsions des prix globaux résultant des subventions fournies par les pays industrialisés comme une constante. Alors que les agriculteurs des autres pays continuent de bénéficier de subventions, pour les Institutions financières internationale, les prix perçus par les producteurs du Mali devraient être alignés aussi étroitement que possible sur les prix mondiaux. Il en résulte que la Banque mondiale résiste à l'idée d'un prix minimum garanti et d'un fonds de soutien pour soutenir ce prix, de crainte que ceci ne mène à des subventions non viables et ne fasse une ponction sur les finances publiques.

Afin d'alléger la pauvreté, le FMI et la Banque mondiale font valoir que les ressources étatiques devraient être consacrées en priorité à des dépenses 'favorables aux pauvres', sur la santé et l'éducation, par exemple. Personne ne milite contre les dépenses publiques pour la santé et l'éducation, mais en réalité, le compromis n'est peut-être pas aussi simple que certains modèles le prévoient. Des travaux de recherche commandités par la Banque mondiale montrent que dans

leur grande majorité (plus de 80%) les producteurs de coton, sont pauvres et que les baisses du prix du coton entraîneront une réduction des revenus des producteurs, menant à un accroissement de la pauvreté et, en toute probabilité, à un rétrécissement de l'accès aux services de base.⁷⁰ De plus, les systèmes de protection sociale ciblés sont difficiles et coûteux à administrer. Les Institutions financières internationales soutiennent que les mécanismes de gestion des prix axés sur le marché pourraient servir à atténuer la volatilité des prix pour les petits producteurs, ce que les fonds de soutien font actuellement, mais ces outils ne sont ni largement disponibles, ni accessibles dans les filières cotonnières de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale – et certainement pas pour les producteurs.⁷¹

Leçons de l'expérience et de l'innovation en matière de fonds de soutien

Le point de vue des Institutions financières internationales est également influencé par les expériences antérieures en matière de 'fonds de stabilisation', où l'on a indéniablement enregistré des cas de mauvaise gestion de la part des compagnies cotonnières, dans la mesure où les fonds n'étaient plus disponibles pour soutenir le prix quand c'était nécessaire. De fait, au Mali, les producteurs soutiennent régulièrement qu'il leur est dû jusqu'à 15 milliards de Fr. CFA (30 millions d'euros) sur ces fonds détournés.

Des enseignements ont toutefois été tirés de ces expériences. Les organisations de producteurs actuelles, plus solides, ont un rôle direct dans la gestion de la filière coton et du fonds de soutien, pour veiller à minimiser ces problèmes de manière significative.⁷²

Au Burkina Faso, un fonds de soutien avait été mis en place en 1992 pour garantir aux producteurs un prix plancher lorsque les prix effectifs étaient inférieurs à un certain prix de référence. Les producteurs s'étaient activement impliqués dans la gestion du fonds en 1999. Le fonds garantissait également que la différence entre le prix de vente effectif et le prix de référence pour le tonnage vendu était reversée aux compagnies cotonnières lorsque les prix effectifs étaient inférieurs à ce prix de référence. D'autres règles permettaient des ajustements durant les années excédentaires. Le fonds était généré en versant 50% de l'excédent de la filière pour sa constitution et avait permis la stabilisation des prix au producteur dans la filière pendant une période de 12 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2003.⁷³

Cette expérience – ainsi que celles d'autres pays tels que le Cameroun – montre que des fonds de soutien correctement gérés peuvent fonctionner sans l'intervention de fonds extérieurs, pendant un

certain nombre d'années. Toutefois, en cas de longues périodes de crises des cours mondiaux du coton et de taux de change défavorables, ces fonds auront besoin de ressources financières supplémentaires.

Le renforcement des organisations de producteurs a également été un aspect crucial de la réussite relative enregistrée par les fonds de soutien au Burkina Faso. La gestion de la filière du coton au Burkina Faso s'était améliorée, avec des réformes limitées, à la fin des années 90. La SOFITEX avait conservé son monopole sur l'achat de coton graine, mais les producteurs avaient acquis 30% du capital de la compagnie en ayant recours aux recettes excédentaires engrangées durant la période où les prix étaient favorables. Les producteurs avaient, de plus, obtenu deux sièges à l'office de commercialisation du coton de la SOFITEX, établi en 2000 et chargé d'examiner les soumissions pour la fourniture d'intrants et de choisir les distributeurs.

La restructuration fut une grande réussite au Burkina parce qu'elle était associée à l'émergence d'organisations de producteurs fortes. Ces organisations dirigeaient conjointement les fonds de stabilisation. En gérant ses finances avec prudence à la suite des recettes excédentaires découlant de la dévaluation du Fr. CFA par rapport à Fr. français (à présent l'euro), en 1994, le Burkina Faso a soutenu de manière fructueuse les recettes des producteurs de coton, même à des périodes où les prix mondiaux étaient très faibles. Grâce à une gestion prudente et judicieuse des excédents des années antérieures, la SOFITEX a été en mesure de couvrir une petite part du déficit accumulé en 2000-2001 et même de distribuer une prime de 25 Fr. CFA, à la fin de l'année. Au Mali et en Côte d'Ivoire, par contre, les producteurs ont bénéficié de prix élevés les deux années antérieures, mais n'ont pas reçu de prime pour la campagne agricole 2000-01.

Sur la base de ces enseignements – et en conformité avec le contexte de la libéralisation de la filière, avec trois compagnies cotonnières distinctes – un nouveau fonds de 'lissage' des prix a été proposé pour le Burkina Faso, afin de garantir aux producteurs une stabilisation maximale des prix entre les années, considérée comme un facteur de la réussite de la filière dans ce pays.

Encadré 4 : Le fonds de régularisation des prix du Burkina Faso

Avec l'entrée, dès 2004, de deux nouvelles compagnies dans la filière coton au Burkina Faso, l'accord actuel sur la fixation des prix a été révisé pour prendre en compte les nouveaux acteurs et l'évolution des conditions dans la filière. Dans ce contexte, l'organe interprofessionnel qui rassemble les compagnies et les producteurs de la filière est en train de débattre de la mise en place d'un 'fonds de lissage des prix', avec les aspects suivants :

- Une gamme de prix plancher sur une moyenne mobile de sept ans. Le prix plancher prévu pour la campagne suivante est basé sur les prix attendus de l'Indice A de Cotlook. Le prix plancher a été fixé à 165 Fr. CFA/Kg pour le coton graine, en avril 2006.
- Les producteurs perçoivent le prix plancher moins le coût des intrants au moment de la livraison du coton à l'usine d'égrenage. Si le prix effectif du coton fibre, au moment de la commercialisation, est supérieur au prix plancher, les producteurs recevront un complément en mai, lorsque les bénéfices seront réalisés. Le bénéfice est calculé sur la base de la valeur quotidienne moyenne de l'Indice A de Cotlook exprimée en Fr. CFA au cours de l'année précédente, se terminant en mars de la même année. L'excédent est alors réparti entre les producteurs, les compagnies cotonnières et le fonds. Le montant de l'excédent à consacrer au fonds est modifié en fonction de la taille de l'excédent et du niveau des fonds existants. Le reste de l'excédent est réparti selon le ratio 60 :40 entre les producteurs et les compagnies cotonnières, laissant aux producteurs environ 60% du prix FOB.
- En cas de déficit, le fonds sert à garantir le prix plancher au producteur et à financer le déficit encouru par la compagnie cotonnière. Dans les années où les prix mondiaux chutent à moins de 5% de la partie inférieure de la gamme de prix plancher, ou ne dépassent pas de plus d'un pour cent de la partie supérieure de la gamme, le fonds ne fait rien.
- Lorsqu'il y a eu de mauvaises années consécutives et que le fonds a accumulé des arriérés, les compagnies devront accorder au fonds un prêt qu'il devra rembourser avec intérêt dès qu'il sera en mesure de le faire. Si le prêt est supérieur à la ligne de crédit fixée par les compagnies, la gamme de prix plancher devra être réduite l'année suivante.

Source : Goreux, 2006

La marche à suivre

Certains donateurs ont heureusement reconnu que les fonds de soutien ou de 'lissage des prix' peuvent être un volet important des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays tributaires du coton de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale. Au Mali, la Mission malienne pour la restructuration du secteur du coton

(MRSC) a été le fer de lance des tentatives gouvernementales visant à faire démarrer un fonds. En juillet 2006, après un processus de recherche et de consultation d'une année, un accord a été conclu sur les principes fondamentaux de la contribution et de la gestion par les producteurs. En dépit du faible niveau des prix, les producteurs contribueront 3 Fr. CFA/Kg de l'excédent de la campagne 2005-06 pour faire démarrer le fonds, et 50% de l'excédent dans les années à venir.

Suite à ces propositions, une partie des 15 millions d'euros que l'UE apporte en soutien à la filière du coton sera affectée à ce fonds, mais ceci sera probablement insuffisant. De même, au Burkina Faso, à travers l'Agence française de développement, le gouvernement français a convenu de soutenir le fonds le lissage des prix, mais uniquement avec un engagement de soutien d'autres donateurs, pour rendre l'initiative viable à long terme. Ceci laissera un écart considérable entre les fonds disponibles et les fonds nécessaires pour faire fonctionner ces mécanismes de manière efficace. Les fonds PPTE du Mali sont une autre ressource qui pourrait être affectée à cette fin.⁷⁴

Les donateurs devraient reconnaître les efforts fournis par les producteurs et allouer davantage de ressources au fonds de soutien. En affectant des ressources au fonds de soutien, il faudrait également entreprendre un réexamen du mécanisme de détermination des prix pour garantir sa viabilité et sa compatibilité avec les objectifs de réduction de la pauvreté.⁷⁵

Encadré 5 : Propositions pour un fonds de soutien au Mali

La Mission malienne pour la restructuration du secteur du coton (MRSC) a entrepris, depuis juin 2005, un processus d'analyse et de consultation perçu comme indispensable pour le bon fonctionnement du nouveau mécanisme de détermination des prix. Une étude de faisabilité a été commandée à un expert de la filière coton en juin 2005 et le rapport a été présenté aux parties prenantes clés en mai 2006. Une copie du rapport en bambara, la langue nationale, a été largement mise à la disposition des groupes de producteurs, et des consultations ont été menées, en juin et juillet 2006, aboutissant à la tenue d'un atelier national.

Le rapport du consultant recommande la mise en place d'un fonds de 12 à 28 milliards de Fr. CFA. Une fois constituée, la fédération nationale d'unions de coopératives de producteurs de coton devrait gérer le fonds, qui serait la propriété des producteurs. Dans l'intervalle, un organe provisoire devrait être créé pour assurer la gestion du fonds. Le fonds de soutien lui-même devrait être géré en tant qu'entreprise coopérative, en conformité avec les dispositions du droit sur les coopératives de 2001.

Lors de l'atelier national, les producteurs ont fait part de leur soutien au principe de la mise en place d'un fonds visant à soutenir le prix du coton graine, et de sa gestion par la fédération des coopératives, et dans l'intervalle, par un groupe provisoire. Pour doter le fonds en ressources, une contribution sera versée à partir du revenu additionnel de la campagne 2005-06, avec 5 Fr. CFA réservés comme complément de prix aux producteurs. Pour les deux campagnes suivantes, toute ressource additionnelle allouée aux producteurs au-dessus du prix de base sera répartie 50 :50 entre le fonds de soutien et les revenus des producteurs. Les producteurs ont également sollicité un appui financier du gouvernement et de ses partenaires pour assurer au fonds un niveau de financement adéquat.

Sources : République du Mali 2005b ; 2006⁷⁶

6 Conclusions et recommandations

Les politiques de privatisation et de libéralisation de la Banque mondiale mises en place pour réformer la filière coton du Mali sont en train de transférer au producteur de coton la totalité du risque associé à la tendance à la baisse des cours mondiaux du coton, ce qui a pour effet d'entraîner un accroissement de la pauvreté allant jusqu'à 5% dans les zones rurales du Mali. Les pressions continues qui font chuter les revenus des producteurs de coton seront préjudiciables pour la production, la sécurité alimentaire, l'économie agricole et la croissance économique dans son ensemble. Ces pressions feront peser des contraintes sur l'exécution de la stratégie globale de réduction de la pauvreté du Mali.

Pour éviter d'autres hausses majeures de la pauvreté rurale au Mali et les impacts connexes sur l'économie, il faudrait garantir aux producteurs des prix minimum, en particulier face aux incertitudes associées à la privatisation. Sans de telles garanties, les coûts des fluctuations des prix mondiaux seront directement répercutés sur les plus pauvres parmi les pauvres – les travailleurs agricoles rémunérés et les travailleurs familiaux non rémunérés. Ces prix devraient être fixés pour prendre en compte les tendances des marchés mondiaux, mais devraient également garantir que les revenus des travailleurs agricoles ne tombent pas en-dessous des seuils de pauvreté.

Un fonds de soutien ou d'assurance national tel que celui récemment proposé au Mali et celui actuellement développé au Burkina Faso peut aider les producteurs à mieux absorber les chocs de la volatilité des marchés mondiaux dans la durée. Pour faire démarrer ou réhabiliter ces fonds, des contributions significatives des gouvernements et des agences donatrices seront également nécessaires. L'expérience du Cameroun, et du Burkina Faso en particulier, montre que lorsque les producteurs ont une voix forte dans la gestion et que les règles sont simples et transparentes, ces mécanismes peuvent fonctionner de manière effective dans la durée, en s'appuyant sur un soutien extérieur dans des conditions exceptionnelles ou lors de crises prolongées.

A long terme, des investissements sont nécessaires pour permettre l'amélioration des rendements et pour garantir la compétitivité, ainsi que le développement de cultures alternatives, pour permettre à certains producteurs de se diversifier en abandonnant le coton.

Oxfam formule les recommandations suivantes :

- Les donateurs doivent faciliter la mise en place d'un fonds géré par les producteurs pour le soutien des prix minimum au travers d'un accroissement des contributions ;
- Un examen doit être mené sur l'impact du nouveau mécanisme de détermination des prix sur la pauvreté et la viabilité ;
- L'article 8 du mécanisme de détermination des prix actuel doit être révisé, pour que le prix plancher soit abaissé dans la même campagne agricole ;
- Le gouvernement et les donateurs doivent garantir que toute nouvelle ou future politique sera accompagnée d'une analyse de l'impact sur la pauvreté et que ces politiques améliorent la sécurité des moyens d'existence des producteurs et la viabilité de la filière ;
- Le gouvernement et la communauté des donateurs doivent maintenir et accroître leur soutien au développement du mouvement des coopératives, par le renforcement des efforts d'assistance technique et de constitution de capacités, afin de garantir la gestion effective de la filière par les producteurs, notamment la capacité à participer, de manière effective, au niveau national, à l'élaboration de politiques et à la négociation, en vue de recevoir une part plus équitable du prix mondial.
- Dans l'appui aux organisations de producteurs, le gouvernement et les donateurs doivent aider à développer une approche de la base au sommet plus coordonnée et plus soutenue, reposant sur les besoins concrets exprimés par les producteurs eux-mêmes, afin de permettre aux organisations de producteurs, au niveau local, de développer la capacité à remplir leurs nouvelles obligations et leurs nouveaux rôles, à gérer des entreprises et à diversifier leurs activités.
- Avec le soutien des donateurs, le gouvernement et les organisations de producteurs doivent œuvrer, ensemble, à élaborer une stratégie clairement définie pour revitaliser le développement et les services de vulgarisation en faveur des régions productrices de coton, notamment l'offre d'alphabétisation.

Notes

¹ Données sur les revenus, tirées des Indicateurs du développement dans le monde, classement de l'IDH tiré du Rapport sur le développement humain 2005.

² République du Mali (2006a) 'Etude pour l'élaboration du schéma opérationnel de la privatisation de la CMDT', Rapport Provisoire, Bamako, juin, Annexe 4.

³ La région de l'Afrique de l'ouest/Afrique centrale produit près d'un million de tonnes de fibre : soit environ 4% de la production mondiale totale, qui est de 25 millions de tonnes. ICAC, Review of the World Situation, Volume 58, No. 2, novembre – décembre 2004.

⁴ FMI (2003), Mali : Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés, Document de point d'achèvement, Rapport pays du FMI 03/61, Washington DC : FMI, mars; République du Mali (2002) DSRP final : Document de stratégie de réduction de la pauvreté, document préparé et adopté par le Gouvernement du Mali, Bamako, 29 mai.

⁵ Selon les estimations, l'effet de la dépression des prix varie, mais converge autour de 11 à 12% Une étude récente de la Banque mondiale situe l'effet à 12%. K. Andersen and E. Valenzuela (2006) 'WTO's Doha Cotton Initiative : Who Would Gain from Subsidy and Tariff Cuts?', Washington DC: World Bank, février.

⁶ Bien que les discussions de HongKong aient mené à la décision d'éliminer les subventions à l'exportation du coton, en raison la suspension des discussions de l'OMC, et de la proximité des élections américaines de 2008, la perspective d'une large réforme des subventions paraît de plus en plus douteuse.

⁷ Voir Oxfam (2006) 'Kicking the Habit : How the World Bank and the IMF are still addicted to attaching economic policy conditions to aid', Oxfam Briefing Paper No. 96, Oxford : Oxfam. Ceci donne des détails complets sur les conditionnalités attachées aux programmes de crédit dans le secteur du coton, mis en œuvre par la Banque mondiale et le FMI.

⁸ Wodon, Q., Briand, V., Labaste, P., Nougou, K. and Sangho, Yeyande, (2006) 'Cotton and Poverty in Mali', World Bank Working Paper, Draft, Washington DC: World Bank, p 31.

⁹ Durant cette période, la croissance générale était en moyenne de 5,5% et la croissance agricole, de 4,2%. M. Marouani and M. Raffinot (2005) 'Perspectives on growth and poverty reduction in Mali', Développement, Institutions et Analyses de Long Terme (DIAL) Working Paper, Paris: DIAL, CIRAD, AFD.

¹⁰ IDS 'Sustainability Amidst Diversity, 9', cité dans K. Pfeifer (2005) 'No Fluff, Just Cotton :The Strategic Importance of Cotton Production to

Development in West Africa', Communication d'Oxfam America présentée à la Conférence ICAC, Liverpool, septembre.

¹¹ M. Marouani and M. Raffinot (2005), *op.cit.*; Wodon et al. (2006), *op.cit.*

¹² OCDE (2005a) 'Economic and Social Importance of Cotton in West Africa, role of cotton in regional development, trade and livelihoods', Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest /OCDE, novembre, SAH/D(2005)556.

¹³ M. Marouani and M. Raffinot (2005), *op.cit.*

¹⁴ OCDE (2005a) *op cit*: 52-3.

¹⁵ OCDE (2005a) *op cit.*

¹⁶ Communication personnelle, François Traoré, Président, UNPCB.

¹⁷ M. Grimm and I. Gunther (2005) 'Growth and poverty in Burkina Faso: A reassessment of the paradox', Développement, Institutions et Analyses de Long Terme (DIAL) Working Paper, Paris: DIAL, CIRAD, AFD.

¹⁸ La pauvreté chez les producteurs de coton est en baisse, même dans le sillage immédiat de la dévaluation. Banque mondiale (2004) 'Cotton cultivation in Burkina Faso: A 30 year success story', A case study from Reducing Poverty and Sustaining Growth – What works, what doesn't and why, Washington DC: Banque mondiale.

¹⁹ OCDE (2005a) *op.cit.*, p 38.

²⁰ Banque mondiale (2004), *op.cit.*, p 12.

²¹ *Ibid.*, p. 13.

²² *Ibid.*

²³ Par exemple, de la zone de Koutiala, dans la région de Sikasso, à la zone de Kita, dans la région de Kayes, où la production cotonnière est en train de se développer, et où de vastes terres sont disponibles. Communications personnelles : Drissa Traoré, Soloba Mady Keita, Commission du coton AOPP.

²⁴ Les classements IDH pour la principale région productrice de coton – Sikasso – étaient relativement faibles, selon une étude de 1999 dans le Rapport sur le développement humain. Des données de Michigan State University montrent également des taux de nutrition faibles parmi les enfants de la région. M. Marouani and M. Raffinot (2005) *op. cit.* Notez toutefois que ces données ne sont pas universellement appuyées (voir Wodon *et al.* (2006) *op. cit.*)

²⁵ Par exemple, les gains de production céréalière au Mali, au cours des dernières années, ont été accompagnés d'une tendance à la baisse des prix. M. Marouani and M. Raffinot (2005) *op. cit.*

²⁶ P. Ton (2002) 'Cotton production and rural livelihoods in West Africa', Dakar, ENDA/Oxfam.

²⁷ A ce stade, à la suite d'un audit commandité par la Banque mondiale, des irrégularités de gestion graves furent révélées et plusieurs hauts dirigeants

envoyés en prison. Ceci a réduit la crédibilité des allégations antérieures des Français qui avaient soutenu que la CMDT était une compagnie modèle.

²⁸ En 1999-2000, le prix versé aux producteurs était de 150 Fr. CFA, contre 195 Fr., l'année précédente (voir Tableau 2).

²⁹ La privatisation de l'Office de la région de la Haute Vallée du Niger (OHVN), ainsi que la compagnie de transformation et de commercialisation des oléagineux, HUICOMA, était initialement prévue préalablement à cette date.

³⁰ OCDE(2005b) 'Mali : Africa Economic Outlook', Paris : OCDE.

³¹ En raison de ces préoccupations de la Banque concernant la réforme du secteur du coton, la CAS IV, qui devait initialement être approuvée en décembre 2004, ne l'a pas été avant février 2005, retardant de plusieurs mois l'appui au budget du gouvernement du Mali.

³² République du Mali (2005a) 'Chronogramme révisé du processus de réforme du secteur coton', Bamako : Ministère de l'Economie et des Finances.

³³ Goreux, L. and Macrae, J.(2003) "Reforming the Cotton Sector in Sub-Saharan Africa" Africa Region Working Paper Series Number 43, Washington: Banque mondiale, mars.

³⁴ République du Mali (2005a), *op cit.*

³⁵ En date de juin 2006, 6907 coopératives et 286 unions communautaires avaient été constituées. Début 2007, des unions sectorielles étaient mises en place.

³⁶ République du Mali (2005b) 'Etude du Fonds de soutien des prix du CG – Rapport provisoire', Bamako: Mission de Restructuration du Secteur Coton, pp 18–23. La part de 35% a été rehaussée à 40% à la fin de cette période (1999–2000).

³⁷ Les dirigeants des producteurs ont soutenu à maintes reprises que jusqu'à 15 milliards de francs CFA de ces fonds détournés leur revenaient.

³⁸ Arrêté interministériel n°02-1445/MDRE-MEF-MICT du 05 juillet 2002 déterminant le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine.

³⁹ Ibid., pp 16-23

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Wodon et al. (2006), *op.cit.*, p 7.

⁴² M. S. Keita and K. N. Nubukpo (2005) 'L'impact du nouveau mécanisme de détermination du prix du coton graine sur l'économie malienne', Bamako : CIRAD/ Oxfam. Selon les auteurs, la première proposition détaillée sur le mécanisme a été présentée dans une note en date du 11 novembre 2004, dans le cadre d'une mission de suivi des négociations de la CAS IV.

⁴³ République de Mali (2005c) 'Protocole d'Accord Etat – CMDT – Producteurs sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine', Bamako: Mali.

⁴⁴ Préalablement à la signature de l'accord, les dirigeants des producteurs avaient mené un processus de consultation durant lequel ils avaient analysé le mécanisme, puis fait des tournées dans le pays pour débattre de ses incidences avec leurs membres dans les régions. En conséquence, certaines modifications avaient été proposées à l'accord sur le nouveau mécanisme – et les producteurs avaient demandé que le prix fut fixé dans la partie supérieure de la fourchette proposée, soit à 175 Fr. CFA. En l'occurrence, sous de fortes pressions politiques, l'accord sur le nouveau mécanisme fut signé le 13 janvier 2005, tel que rédigé par la CMDT, le dirigeant de l'union cotonnière et le Ministre de l'économie et des finances.

⁴⁵ Comme cela est souligné dans l'étude relative à la faisabilité du fonds de soutien, le texte mentionne le 'revenu final aux producteurs' qui inclurait normalement une mesure de volume, alors que la formule réelle donne un pourcentage de prix en Kg. Ceci a suscité une certaine confusion sur le point de savoir comment les résultats de la campagne et leur distribution seraient déterminés. République du Mali (2005bà, *op. cit.*

⁴⁶ DNSI (2003) cité dans M. S. Keita et K. N. Nubukpo (2005), *op.cit.*

⁴⁷ Note non publiée de la consultation des producteurs, Bamako : 5 janvier 2005.

⁴⁸ Les paiements pour le coton graine sont effectués en deux parties : le prix de base, qui est versé à la livraison du coton, à la fin de la campagne agricole, et un complément, ou ristourne, qui est versé l'année suivante, en fonction du niveau d'excédent dans la filière, une fois tout le coton vendu.

⁴⁹ M. S. Keita et K. N. Nubukpo (2005), *op.cit.* ; A. Traoré (2006) 'Effets préliminaires de la baisse du prix du coton sur le revenu et les conditions de vie des exploitations cotonnières au Mali', rapport final pour Oxfam America, décembre.

⁵⁰ A. Traoré (2006), *op.cit.*

⁵¹ Wodon et al. (2006), *op.cit.*, p 10.

⁵² Wodon et al. (2006), *op.cit.*, p 10.

⁵³ A. Traoré (2006), *op.cit.*

⁵⁴ Marouani, M. et Raffinot, M. 2005 Perspectives on growth and poverty reduction in Mali, Développement, institutions et analyses de long terme (DIAL) Working Paper, 2004-5, DIAL, CIRAD, AFD, Paris.

⁵⁵ M. Dufumier (2005), Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali. Rapport de synthèse (document de travail provisoire pour discussion), Bamako: PASE.!

⁵⁶ En 2005-06, 4780 producteurs du Mali étaient engagés dans la production de coton 'commerce équitable' au sein de 72 coopératives produisant 5100 tonnes de coton graine. Le nombre de producteurs et les niveaux de production étaient à des niveaux similaires en 2006-007. Communication personnelle, Soloba Mady Keita.

-
- ⁵⁷ En 2005-06, 3170 agriculteurs produisaient environ 828 tonnes de coton graine dans les trois districts de Kolondieba, Bougouni et Yanfolila. Communication de Helvetas et Mobiom à la réunion de consultation d'Oxfam, Bamako, 22-23 janvier 2007.
- ⁵⁸ M. S. Keita and K. N. Nubukpo (2005), *op.cit.* Table 6 p 22.
- ⁵⁹ Wodon et al. (2006), *op.cit.*, p 10.
- ⁶⁰ Kofi Nouve, Jean-Pascal Nganou and Quentin Wodon (2006) 'Should Cotton Policies Aim for Higher Producer Prices or Yields? A CGE Analysis for Mali, in Wodon et al (2006), *op cit.*
- ⁶¹ Wodon et al. (2006), *op.cit.*, p 10.
- ⁶² Banque mondiale (2004) 'Joint Staff Assessment of the Poverty Reduction Strategy Paper, Annual Progress Report', Africa region, PREM 4, report no. 29061, Washington DC: Banque mondiale, p 11 ; M. Marouani et M. Raffinot (2005), *op cit.*
- ⁶³ M. S. Keita et K. N. Nubukpo (2005), *op.cit.* Une telle affirmation repose sur des entretiens en focus group menés dans six villages des districts de Koutiala. Dans le Mpellé et Molobala. A. Traoré (2006), *op cit*, a discuté avec les producteurs et les représentants de producteurs de quatre villages des environs de Kita et Fana, sur leurs intentions.
- ⁶⁴ A. Traoré, *op cit.*
- ⁶⁵ DNSI (2003) cité dans M. S. Keita et K. N. Nubukpo (2005), *op.cit.*, p16.
- ⁶⁶ Sally Baden, notes de terrain d'une mission d'évaluation, juin-juillet 2006.
- ⁶⁷ République du Mali (2004), Le programme de réforme du secteur coton au Mali : Mesures et état d'exécution. Communication de la délégation malienne au Forum Union Européenne Afrique sur le coton, Paris, 5-6 juillet. Cadre Stratégique pour le développement de la filière coton au Burkina Faso, Ouagadougou, 18 juin, 2004. .
- ⁶⁸ Goreux (2003), *op.cit.*; USAID, 2005, Summary and Findings of the West Africa Cotton Assessment, 25 septembre – 24 octobre 2004, Washington DC: USAID, janvier ; M. S. Keita et K. N. Nubukpo (2005), *op.cit.*, p 16.
- ⁶⁹ Voir section 5. République du Mali (2005b), p 58 ; Déclaration du FMI à la réunion de Cotonou, mai 2005.
[Hhttp://www.imf.org/external/np/sec/pr/2005/pr05121.htm](http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2005/pr05121.htm) ;
Communications personnelles, John McIntyre, Banque mondiale, avril 2005 ; John Baffes, Banque mondiale, septembre 2005.
- ⁷⁰ Wodon et al. (2006), *op.cit.*
- ⁷¹ Estur, G. Role of price risk management in cotton sectors, présentation lors de la Réunion annuelle de l'ITF Interlaken, Suisse, 19 mai, 2005, ICAC.
- ⁷² S. Baden (2005) 'Between a rock and a hard place: The case for support to Africa's cotton sectors,' in E. Hazard (ed.) 'The White paper on cotton', Dakar : ENDA Tiers Monde.

⁷³ 'Fonds de soutien : performances et limites ' Présentation par le Burkina Faso, Séminaire technique sur les outils de gestion, les effets de la volatilité des cours du coton sur les revenus des filières et des producteurs.

Dakar, 24-25 novembre 2005. Lorsque le fonds a atteint 8,5 milliards de dollars à la fin de la campagne 1996-97, les contributions se sont relâchées. Les producteurs étaient libres de décider de faire ou non des versements à partir de leur excédent, ce qu'ils n'ont jamais fait. Par la suite, le fonds s'est épuisé en raison d'une baisse spectaculaire des prix en dessous du prix de référence pendant deux années consécutives et des dettes accumulées que la compagnie devait rembourser. A compter de mars 2003, les caisses étaient vides. Si l'excédent de 50% avait été versé de manière régulière, il y aurait eu 16 milliards de dollars dans le fonds. Ceci n'aurait pas pu absorber le déficit total de la campagne de 2004-05, d'un montant de 26 milliards de dollars, mais aurait certainement couvert 60% des pertes.

⁷⁴ République du Mali (2005b), *op. cit.*

⁷⁵ Hormis ces préoccupations clés, il y a également des raisons techniques pour lesquelles le mécanisme de détermination des prix actuel doit peut-être être révisé de manière urgente pour garantir qu'il n'accroît pas l'instabilité dans la filière. Des simulations faites sur le mécanisme par un expert de haut rang montrent que – dans le cadre d'hypothèses raisonnables sur les tendances des prix et des taux de change, et sur la performance de la filière – le mécanisme actuel est susceptible de mener à un déficit structurel de la CMDT, et c'est paradoxal, contrairement aux attentes. République du Mali (2005c), *op. cit.*, pp. 33-8.

⁷⁶ République du Mali (2006b) 'Rapport de Synthèse de l'atelier national sur la mise en place d'un fonds de soutien du prix du coton graine', Primature, Mission de Restructuration du Secteur du Coton, juillet.

© Oxfam International mars 2007

Ce document a été écrit par Sally Baden, avec l'assistance d'Emily Alpert. Nous remercions Kimberley Pfeifer, Raquel Gomes, Gawain Kripke et Hetty Kovach pour avoir contribué à sa production par leurs commentaires et leur assistance. Oxfam remercie Kako Nubupko, Manda Sadio Keita and Aboubacar Traoré pour leur assistance. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche, à condition d'en mentionner la source de manière intégrale.

Le détenteur des droits d'auteurs demande que toute utilisation de ce type lui soit déclarée, à des fins d'évaluation d'impact. Pour la reproduction, en toute autre circonstance, ou la réutilisation dans d'autres publications, ou pour une traduction ou une adaptation, une autorisation de l'auteur est requise. Des frais peuvent être exigés. e-mail publish@oxfam.org.uk.

For toute information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courrier électronique à : advocacy@oxfaminternational.org

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui collaborent dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France – Agir ici, Oxfam Allemagne, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux organisations listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr

<p>Oxfam America 226 Causeway Street, Floor 5, Boston, MA 02114-2206, USA +1 800-77-OXFAM +1.617.482.1211 Courriel : info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél. : +852.2520.2525 Courriel : info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 156 George St., Fitzroy, Victoria 3065, Australia Tél. : +61.3.9289.9444 Courriel : enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Spain) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelona, Spain Tél. : +34.902.330.331 Courriel : info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-in-Belgium Rue des Quatre Vents 60, 1080 Brussels, Belgium Tél. : +32.2.501.6700 Courriel : oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland Tél. : +353.1.672.7662 Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK Tél. : +44.28.9023.0220 Courriel : communications@oxfam.ie www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél. : +1.613.237.5236 Courriel : info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1145, New Zealand Tél. : +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) Courriel : oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél. : + 33.1.56.98.24.40 Courriel : info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Netherlands) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tél. : +31.70.342.1621 Courriel : info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Germany Tél. : +49.30.428.50621 Courriel : info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél. : +1.514.937.1614 Courriel : info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam Great Britain Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tél. : +44.(0)1865.473727 Courriel : enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International : Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK
Tél. : +44(0)1865.339100. Courriel : information@oxfaminternational.org.
Site web : www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :

Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

Washington : 1100 15th St., NW, Ste.600, Washington, DC 20005-1759, USA
Tél. : +1.202.496.1170.

Bruxelles : 22 rue de Commerce, 1000 Brussels, Belgium Tél. : +322.502.0391.

Genève : 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland Tél. : +41.22.321.2371.

New York : 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA Tél. : +1.212.687.2091.

Organisations liées à Oxfam :

Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International :

Oxfam Japon Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan
Tél. : + 81.3.3834.1556. Courriel : info@oxfam.jp Site web : www.oxfam.jp

Oxfam India B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, India

Tél. : + 91.11.26693 763. Courriel : info@oxfamint.org.in Site web : www.oxfamint.org.in

Membre observateur d'Oxfam :

L'organisation suivante a actuellement un statut de membre observateur auprès d'Oxfam International et travaille à l'obtention d'une possible affiliation complète :

Fundación Rostros y Voces (México) Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col. Nápoles, C.P. 03810 México, D.F.

Tél./Fax : + 52.55.687.3002. Courriel : comunicacion@rostrosyvoces.org

Site web : www.rostrosyvoces.org